

Préambule

Valérie MATHIAS HUSSON, géographe et urbaniste (AGUR).

En guise de préambule, Valérie MATHIAS HUSSON propose aux participants une visite commentée de l'exposition dédiée au PLUi HD. Elle explique que le PLUi HD est un Plan Local d'Urbanisme intercommunal comportant un volet dédié à l'Habitat et un autre dédié aux Déplacements, ce qui constitue une nouveauté pour la CUD. Au-delà d'une discussion axée autour de ce document technique d'urbanisme, cette concertation est l'occasion d'engager un véritable dialogue avec les habitants, dans la mesure où ces derniers ont une connaissance fine du territoire. A ce titre, Valérie MATHIAS HUSSON exhorte les participants à s'exprimer.

Elle précise que les thématiques explorées par la présente démarche sont multiples : urbanisme, développement économique et industriel, agriculture, mobilités, santé. Les questions liées au patrimoine, au paysage et à l'environnement ne seront pas oubliées, puisque ces dernières font partie intégrale du PLUi HD. Valérie MATHIAS HUSSON précise que cette réunion publique marque le début du processus de concertation.

La Communauté Urbaine de Dunkerque compte 200 000 habitants et possède une façade maritime de près de quarante kilomètres, ce qui n'est pas neutre, notamment en matière de risques. En effet, les terres autrefois gagnées sur la mer courent un risque de submersion marine. Valérie MATHIAS HUSSON indique que cette particularité est au cœur des réflexions des élus. Au-delà de son caractère maritime, le territoire Dunkerquois est une zone frontalière, ce qui induit qu'il est traversé par de nombreux flux. Les communes du territoire, au nombre de 17, présentent des tailles assez diverses. Pour Valérie MATHIAS HUSSON, c'est une autre caractéristique à prendre en compte dans les aménagements à prévoir. Valérie MATHIAS HUSSON souligne le fait que le PLUi HD est un outil complet, mais qu'il ne peut pas influencer sur des problématiques globales, dépassant le territoire.

Pour Valérie MATHIAS HUSSON, afin d'avoir une bonne vision de l'avenir, il est primordial de se pencher sur l'évolution du territoire durant ces quarante dernières années. Elle note que le développement démographique a provoqué une artificialisation des sols très marquée. Valérie MATHIAS HUSSON estime que l'attractivité d'un territoire est étroitement liée à une offre de logements adaptée. En la matière, elle rappelle que le territoire connaît depuis quelques années une décroissance de sa population, au profit de la Métropole Européenne de Lille et des autres régions françaises. L'attractivité du territoire, au même titre que les risques naturels, est donc au centre du PLUi HD.

En matière de logement, Valérie MATHIAS HUSSON explique que les besoins de la population sont croissants, dans la mesure où l'on assiste à un phénomène de « décohabitation » entre les différentes générations. A population constante, on a donc besoin de plus de logements qu'auparavant. En outre, le vieillissement de la population induit qu'il faudra penser à d'autres formes d'habitat. Enfin, Valérie MATHIAS HUSSON relève que les jeunes qui quittent le territoire pour faire leurs études ne reviennent généralement pas pour s'y établir définitivement. Pour elles, ces sujets sont stratégiques pour qui veut réfléchir aux questions liées à l'attractivité. Valérie MATHIAS HUSSON est rejointe par un participant qui estime que le départ des jeunes est dû au fait que cette génération est plus mobile que ses aînés, mais aussi à un déficit en matière de formation sur le territoire.

En matière d'emploi, le territoire a longtemps axé son développement sur des activités industrialo-portuaires. Néanmoins, ces dernières années, le Dunkerquois a amorcé une diversification économique, notamment grâce au secteur commercial. Par ailleurs, Valérie MATHIAS HUSSON constate le faible poids du secteur touristique sur le territoire. Elle note que le tourisme ne représente que 4 % des emplois, quand cette part est de 14 % sur le littoral belge. Dans ces conditions, Valérie MATHIAS HUSSON indique que ce secteur représente un gisement d'emplois à exploiter. S'agissant de l'attractivité, le patrimoine et les paysages sont des leviers primordiaux. Elle explique que le territoire présente de nombreux atouts en la matière, mais qu'il souffre d'un déficit d'image, voire d'une certaine méconnaissance de la part des Français. En termes d'environnement et de biodiversité, il reste de réels efforts à faire pour ramener des éléments naturels dans la ville et, plus généralement, pour minimiser les impacts des activités humaines sur la nature.

Valérie MATHIAS HUSSON se penche sur la question de la mobilité, cette dernière étant centrale dans la vie des habitants du territoire. Le PLUi HD, à travers son volet « déplacements », traite de cette question. Au cours des dernières années, l'usage des transports en commun a diminué au profit de celui de la voiture sur le territoire. Elle évoque la refonte du réseau de BHNS, qui invite donc les participants à envisager une mobilité plus durable, d'autant qu'un changement des habitudes de déplacement ne pourra avoir qu'un effet bénéfique sur la santé des Dunkerquois. Dans le même ordre d'idée, Valérie MATHIAS HUSSON estime qu'il est devenu urgent de réfléchir à un urbanisme favorable à la santé.

Introduction

Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote.

Bernard WEISBECKER, vice-Président à la planification, au Schéma de Cohérence Territoriale et à l'action foncière (CUD), Maire de Leffrinckoucke, Président de l'Agence d'Urbanisme Flandre-Dunkerque.

Monique BONIN, vice-Présidente à la politique territoriale de santé (CUD).

Catherine VERLYNDE, vice-Présidente à l'habitat (CUD), Maire de Bray-Dunes.

Florence VANHILLE se félicite de l'organisation de cette réunion à Zuydcoote. Elle salue cette démarche de concertation, qui doit permettre à chacun de s'exprimer, gage de la construction d'un plan cohérent pour l'ensemble du territoire.

Bernard WEISBECKER explique que le PLUi remplace le Plan Local d'Urbanisme Communautaire, lui-même ayant succédé au Plan d'Occupation des Sols. S'agissant du PLUi de la Communauté Urbaine de Dunkerque, en gestation depuis 2014, les élus du territoire ont souhaité y adjoindre les dimensions Habitat et Déplacements. En outre, ce plan comprendra des aspects transversaux, comme la santé. Bernard WEISBECKER précise que cette réunion marque le début d'un cycle de concertation, qui devrait aboutir en 2019 à une adoption de ce PLUi HD.

Il revient sur les raisons qui poussent les élus à envisager ce nouveau plan. Tout d'abord, les lois dites « Alur » et « NOTRe », relativement récentes, doivent être intégrées au PLUi. Au-delà de l'aspect légal, les élus estiment qu'il faut prendre en compte les nombreux changements sociétaux de ces dix dernières années. Selon Bernard WEISBECKER, l'objectif de la concertation est double : informer le public et, surtout, lui permettre d'agir sur les décisions qui seront prises. Il explique que la concertation va s'étaler sur plusieurs mois et qu'il sera possible d'intervenir par différents biais.

Pour Monique BONIN, les principaux déterminants de la santé sont l'environnement physique et l'environnement socioéconomique. Il est donc important que ces sujets soient traités et Monique BONIN se félicite qu'ils le soient dans le cadre du PLUi HD. Elle ajoute que ce processus rentre tout à fait dans les attributions de la CUD. Monique BONIN revient sur les nombreuses actions initiées au niveau communautaire, dans le but de préserver l'environnement et la santé. A cet effet, elle cite le plan « Climat-Air-Energie » et toutes les actions initiées au niveau communautaire. Elle

assure que le thème de la santé sera présent dans tous les projets qui sont amenés à se développer dans les mois à venir.

Catherine VERLYNDE remercie les habitants de Bray-Dunes, nombreux à s'être déplacés. Elle se déclare particulièrement satisfaite de cette démarche de concertation, qui va permettre un réel dialogue avec la population du territoire. Elle estime que le Plan Local d'Urbanisme actuel est relativement défavorable à Bray-Dunes. La volonté de Catherine VERLYNDE est donc de travailler à un PLUi HD plus équilibré. S'agissant plus spécifiquement de l'habitat, Catherine VERLYNDE pense que ce processus est l'occasion d'entamer une réflexion commune sur l'évolution des villes. Là encore, elle invite les participants à s'exprimer sur le sujet, pour que le futur plan réponde au mieux à leurs attentes.

Pour Catherine VERLYNDE, il faut revoir en profondeur tous les aspects liés à l'urbanisme, en prenant en compte le Plan de Prévention des Risques Littoraux. C'est bien la ville de demain qu'il s'agit d'inventer et cela ne pourra se faire que par une étroite collaboration entre les citoyens et les élus.

PLUih d'idées sur le Dunkerquois, présentation de la démarche

Annick TUAL, directrice du service environnement, territoires transition énergétique (CUD).

Annick TUAL explique que le travail sur le PLUi HD nécessite d'imaginer l'agglomération dans les dix à vingt ans à venir. Elle précise que le cadre de cette réflexion est le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), qui est un exercice régional de prospective, afin de déterminer les grands enjeux auxquels les Hauts-de-France doivent faire face. En outre, le PLUi HD doit être compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), c'est-à-dire que le document inférieur pourra comporter quelques différences, à condition qu'elles ne soient pas importantes, par rapport au document de rang supérieur. Le SCoT traite des enjeux de la CUD et de la CCHF, dans une approche intégrée et complémentaire des deux intercommunalités. Le PLUi HD, même s'il est local, doit donc s'inscrire dans une vision élargie du territoire. En outre, la dimension transfrontalière du Dunkerquois doit faire partie des réflexions.

Annick TUAL indique que le PLUi HD va aller au-delà de la définition de règles d'urbanisme, en prenant en compte l'organisation des zones de vie et des zones commerciales. Le PLUi HD sera la synthèse des trois documents que sont le Programme Local de l'Habitat, le Plan de Déplacements Urbains et le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, tout en le reliant aux sujets liés au plan « Climat-Air-Energie » et à la santé. Annick TUAL revient sur l'organisation du processus de concertation. Pour elle, rien n'est figé et la population est bien partie prenante de ce projet. Elle ajoute que cette réflexion a été entamée fin 2013 par les élus et que ces derniers ont défini des priorités et des enjeux. Il s'agit donc d'une co-construction, qui prendra fin en 2019.

Annick TUAL explique que la concertation va se dérouler en trois temps :

- de novembre 2017 à mars 2018, « Visions d'avenir » permettra de présenter les enjeux du PLUi HD, le dispositif de concertation et de débattre ;
- d'avril à septembre 2018, « Idées d'avenir » permettra de travailler sur les idées émises lors du temps précédent ;
- d'octobre 2018 à mai 2019, « Projets d'avenir » viendra conclure la concertation avec la définition de priorités pour le Dunkerquois.

Dans l'intervalle, les citoyens sont invités à participer activement à cette démarche, grâce aux outils mis à leur disposition par les élus. Un site Internet dédié leur permettra de retrouver tous les documents liés au PLUi HD et les contributions déjà formulées. Annick TUAL demande aux participants d'adopter une démarche proactive et de parler du sujet autour d'eux, notamment auprès des jeunes. Ces derniers étant l'avenir du territoire, il est particulièrement important d'en savoir davantage sur leurs attentes. Annick TUAL précise que d'autres temps forts seront organisés, dont une restitution qui viendra clore le processus de concertation.

Erick MORTELECQUE juge la démarche de concertation très enrichissante. Pour lui, le départ des jeunes générations s'explique par une offre insuffisante en termes de logements. D'autre part, s'agissant de développement touristique, il suggère qu'une réflexion soit entamée concernant l'offre existante en matière de campings. Enfin, il estime qu'il faudrait replanter des arbres sur le littoral. Pour Jean-Claude BOULAY, les règles en matière d'urbanisme ne prennent pas assez en compte les spécificités locales et ne sont pas assez souples. Henri LACRESSONNIERE s'enquiert de la façon dont les contributions des participants seront traitées.

S'agissant des règles actuelles d'urbanisme et de construction, Bernard WEISBECKER assure que des discussions sont menées avec l'Etat, notamment en matière de construction de logements sociaux. Selon lui, il est important de travailler à une meilleure répartition de ces derniers sur le territoire. Il faut donc réfléchir globalement à cette question. Concernant l'attractivité touristique du territoire, Bernard WEISBECKER juge qu'une offre complète est nécessaire et qu'un développement anarchique des campings n'est pas souhaitable, d'autant que cela serait consommateur de terres agricoles. S'agissant de ces dernières, Gilles DEKEYSER insiste sur leur préservation et souhaite que les nouvelles constructions se fassent davantage en ville. Frédéric BUSSELEZ revient sur l'organisation de la démarche de concertation. Il précise qu'il s'agit bien d'une démarche collective, de co-construction. En outre, des outils digitaux seront mis à disposition des citoyens afin de créer des interactions et une réflexion aussi large que possible.

Gérard MAREELS souligne les problèmes de stationnement découlant du tourisme, notamment dans l'Est de l'agglomération. Il désire qu'une réflexion globale soit organisée à ce sujet. D'autre part, au regard des risques de submersion marine, il indique que la sécurité des habitants du littoral est perfectible. Denise DUBOIS s'enquiert des projets concernant la rénovation de l'espace public à Bray-Dunes. Des travaux de ce type sont menés à Dunkerque, alors que rien n'est fait dans les communes des alentours. Denise DUBOIS souligne les problèmes de stationnement générés par le tourisme et propose la création de nouvelles aires dans des espaces naturels non protégés. Au contraire, pour Henri LACRESSONNIERE, il est vital de préserver ces espaces naturels littoraux, ainsi que les terres maraîchères et agricoles. Patrick VANBAELINGHEM rappelle que les questions abordées lors de la concertation concernent l'intérêt général. Il demande donc aux participants de réfléchir plus globalement. D'autre part, il suggère que les projets d'extension du Port soient pris en compte dans la réflexion, d'autant que l'autoroute A16 est déjà largement saturée. Marie-Christine PIERRE demande si le PLUi HD comporte des réponses quant aux prescriptions particulières découlant de l'opération du plan « Grand Site de France ». Elle estime que cette démarche sera un vrai plus pour le territoire, mais qu'il s'accompagne de règles très strictes en matière d'urbanisme, d'architecture et de préservation du patrimoine.

Annick TUAL revient sur les particularités du territoire, notamment en matière de géographie et de paysages. S'agissant plus spécifiquement des paysages, Annick TUAL assure que le PLUi HD prendra en compte et respectera l'identité propre à chaque commune de la CUD. Pour elle, il est absolument nécessaire de préserver ce qui fait l'ADN du territoire. En matière d'environnement, Alexandra DEMAIRE précise qu'un groupe de travail est actuellement à pied d'œuvre pour mener une réflexion à propos du renouvellement du parc arboré de Bray-Dunes. D'autre part, elle

regrette le manque de continuité des pistes cyclables existantes. Elle estime que la voie verte est l'occasion de mettre en cohérence ces pistes. Marie DEBROUX souhaite que les futurs aménagements prennent davantage en compte les personnes à mobilité réduite. Elle estime qu'il reste beaucoup à faire en matière d'accessibilité. Concernant le secteur de l'habitat, Gérard DELATTRE suggère que l'on privilégie la rénovation de l'existant, plutôt que de nouvelles constructions. Il s'enquiert des financements mobilisables pour réaliser de telles opérations.

S'agissant des voies cyclables et de l'usage du vélo, Frédéric BUSSELEZ annonce qu'une concertation dédiée à ce thème va démarrer en mars 2018. Bien entendu, les conclusions de cette dernière seront particulièrement utiles à la construction du PLUi HD. Concernant la question de l'habitat, Catherine VERLYNDE précise qu'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est en cours à Dunkerque. Elle ajoute que la CUD dispose d'une compétence lui permettant de gérer des fonds publics en matière d'aide à la pierre et de rénovation. Catherine VERLYNDE annonce qu'un travail va être mené sur les logements vacants, trop nombreux sur le territoire.

Pluïh d'photos

Frédéric BUSSELEZ projette des photographies et recueille les réactions de l'assistance. Pour Henri LACRESSONNIERE, certaines habitations ne sont pas assez adaptées au climat local. Selon Yves JANSSEN, un patrimoine préservé est plus que nécessaire pour une région qui se veut touristique. Michel D'HALLUIN souligne l'intérêt du littoral Dunkerquois, préservé du bétonnage, contrairement à la côte belge. Annick LADEYN juge que patrimoine et nouvelles constructions doivent pouvoir cohabiter harmonieusement. Gérard MAREELS suggère de transformer d'anciennes zones industrielles ou commerciales en lieux artistiques, comme cela se fait dans les pays nordiques. Il estime que cela constituerait un plus en matière de tourisme, d'autant que cela éviterait d'avoir à raser ces zones. Marie-Christine PIERRE rappelle que le coût d'entretien du patrimoine en bord de mer est particulièrement élevé. Elle propose donc que des aides spécifiques soient créées, afin que ce patrimoine soit entretenu dans les règles de l'art.

Présentation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Delphine CAPET, cheffe de service urbanisme environnement (CUD).

Delphine CAPET explique que ce document est actuellement en cours dans les Conseils municipaux des communes de l'agglomération. Tout comme le PLUi HD, ce document est susceptible d'être complété par les contributions de chacun. Trois grandes orientations ont été définies pour le développement du territoire.

Tout d'abord, il s'agit de promouvoir une agglomération attractive où il fait bon vivre. Les élus souhaitent un urbanisme favorable à la santé, ce qui passe par l'intégration du paysage et par la poursuite du verdissement de l'agglomération. Il faut développer une mobilité passant par des modes de déplacement alternatifs/doux. Delphine CAPET précise que cette thématique est au centre de la réflexion. Désormais, la question de la mobilité est envisagée avant tout projet urbain. Enfin, les élus souhaitent faciliter l'accès aux soins par un meilleur maillage des équipements médicaux. La question du patrimoine fait consensus, dans la mesure où les élus désirent unanimement préserver et valoriser les potentiels du territoire. A cet effet, l'opération « Grand Site de France » sera un moteur pour le développement touristique de l'agglomération.

Pour les élus, l'eau est une composante essentielle du territoire. C'est un atout en termes de paysage, mais également un risque pour les habitants. Il faut donc préparer la population à la gestion de risques tels que des inondations continentales ou des submersions marines. Les élus estiment qu'il faut aussi réfléchir à de nouvelles façons de bâtir dans les zones concernées par ces risques. On retrouve le thème de l'eau dans la trame verte et bleue du territoire,

qui doit se développer à travers un maillage de cheminements doux, mais aussi le long des voies d'eau. Concernant la question de l'attractivité, les élus s'accordent sur la nécessité de renforcer le boisement sur l'agglomération. Des espaces boisés seront installés le long des routes, mais aussi dans les villes. Ils constitueront alors de véritables zones de respiration urbaines.

S'agissant de la seconde orientation, il s'agit de promouvoir une agglomération vertueuse et de proximité. Ce thème s'intéresse particulièrement à la consommation foncière et à la mixité sociale. Les élus s'accordent sur le fait que ces questions doivent faire l'objet d'une répartition concertée entre les communes du territoire. En outre, les bénéficiaires d'un logement social devront avoir un accès facilité à une offre de mobilité et de services. En termes de renouvellement urbain, la règle des 1/3 et des 2/3 est maintenue. C'est à dire qu'il est prévu de construire 1/3 de logements en extension urbaine pour 2/3 en renouvellement urbain. Les élus s'accordent sur le fait que l'offre de logements doit être innovante et modulable, pour qu'elle s'adapte aux nouvelles habitudes de vie. Les élus souhaitent une densité du logement différente selon les secteurs, afin de favoriser les parcours résidentiels à l'échelle de l'agglomération.

La troisième et dernière orientation consiste à innover pour l'emploi dans un territoire en transition économique. Les élus reconnaissent la nécessité d'anticiper et de diversifier l'économie du territoire. Pour ce faire, une réflexion sera menée vis-à-vis :

- des entreprises innovantes ;
- des filières d'avenir ;
- du développement touristique de l'agglomération, avec pour objectif une montée en gamme ;
- de la préservation des terrains agricoles, notamment avec le développement de circuits courts d'une filière bio.

Enfin, s'agissant du commerce, les élus souhaitent conforter les pôles commerciaux existants, tout en préservant les centres-villes. A cet effet, Delphine CAPET précise que le projet d'aménagement et de développement durables du territoire ne prévoit pas de création de nouveaux pôles commerciaux.

Débat – deuxième séquence

Juliette SURY regrette que le volet industriel soit absent des débats. Elle estime que le tourisme ne peut être le seul vecteur de développement du territoire, d'autant que ce secteur est très dépendant des aléas climatiques. Pour Jean-Claude BOULAY, les emplois créés par le secteur industriel ne bénéficient pas forcément aux habitants du territoire. Juliette SURY n'est pas du même avis, elle cite l'exemple d'un projet en gestation, qui pourrait créer mille emplois directs. Elle estime qu'un développement de l'emploi fera revenir les jeunes sur le territoire. Yves DESTIERDT s'inquiète de la pollution provoquée par les autoroutes A16 et A25. Il demande si une étude a été menée à ce sujet.

S'agissant du développement industriel, Bernard WEISBECKER assure que cette question est toujours au cœur des préoccupations des élus. Il rappelle néanmoins que Dunkerque est sans doute trop dépendante des industries implantées dans son territoire. Il faut donc diversifier les activités économiques du Dunkerquois, pour sécuriser l'emploi sur le territoire. Concernant la circulation automobile, Bernard WEISBECKER cite une étude récente, qui a mis en évidence une pollution très élevée. Il invite donc les participants à prendre conscience de la situation et à réfléchir à d'autres modes de déplacement. Il est rejoint par Monique BONIN, qui suggère aux participants d'être plus actifs en la matière. Annick TUAL revient sur les questions industrielles. Elle explique que le PLUi HD ne peut intervenir sur les

aménagements du Grand Port Maritime de Dunkerque ; le périmètre de la circonscription portuaire relève d'une opération d'intérêt national, et ne peut pas répondre aux mêmes règles de zonage qu'un secteur d'aménagement classique. Par contre, les élus sont au cœur des décisions, lorsqu'il s'agit d'implanter de nouvelles zones d'activités.

Yves JANSSEN suggère que l'aspect historique des plages du littoral soit mis en avant, afin d'attirer davantage de touristes anglais. François de VETTER souhaite qu'une réflexion concernant la pollution lumineuse soit menée. Annick TUAL lui répond que ce thème fait partie des réflexions concernant le paysage et la transition énergétique. A propos du tourisme, Erick MORTELECQUE suggère une montée en gamme des campings du territoire. Pour Valérie MATHIAS HUSSON, en matière de tourisme, comme en matière d'économie, c'est bien de diversification dont il est question. Frédéric BUSSELEZ ajoute qu'il n'est pas question de réduire le nombre de campings, mais plutôt de limiter l'artificialisation des sols. Grégory EVRARD rebondit sur la question des campings et explique que le territoire en est déjà bien pourvu. Il rejoint Valérie MATHIAS HUSSON sur le fait qu'une diversification de l'hébergement est nécessaire. Gérard MAREELS demande si le PLUi HD sera compétent quant aux aménagements de la zone maritime littorale. Catherine VERLYNDE lui répond que la PLUi HD n'est pas compétent en la matière. Enfin, Patrick VANBAELINGHEM suggère que des zones d'agriculture raisonnée soient créées en bordure des villes.

Catherine VERLYNDE revient sur la question des logements sociaux. Elle indique que Bray-Dunes est déficiente en la matière, donc mise à l'amende par l'Etat. Elle appelle de ses vœux une réflexion communautaire autour de la loi SRU, d'autant que le territoire remplit largement ses obligations en matière de logement social.

Conclusion

Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote.

Bernard WEISBECKER, vice-Président à la planification, au Schéma de Cohérence Territoriale et à l'action foncière (CUD), Maire de Leffrinckoucke, Président de l'Agence d'Urbanisme Flandre-Dunkerque.

Monique BONIN, vice-Présidente à la politique territoriale de santé (CUD).

Florence VANHILLE remercie les participants et les intervenants pour cette soirée constructive et enrichissante. Elle rappelle que la concertation n'en est qu'à ses débuts et invite les participants à continuer dans cette voie. Monique BONIN, quant à elle, rappelle que le changement doit être collectif. Pour Bernard WEISBECKER cette soirée a marqué le début d'un processus très important pour dessiner les futurs contours de l'agglomération.